



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**  
**Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021**

Auto-saisine

**DEMANDE**

N° de dossier : PC 086 083 20 X 0012  
Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 30-oct.-20  
Nom du pétitionnaire : GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE SAS  
Commune : COULOMBIERS  
Document d'urbanisme en vigueur : PLU  
Objet de la demande : Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

**PROJET**

**Caractéristiques du demandeur :**

Qualité du demandeur : Société

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI  NON

**Caractéristique du projet :**

N° parcelle cadastrale : C 591

Construction / installation photovoltaïque :  OUI  NON

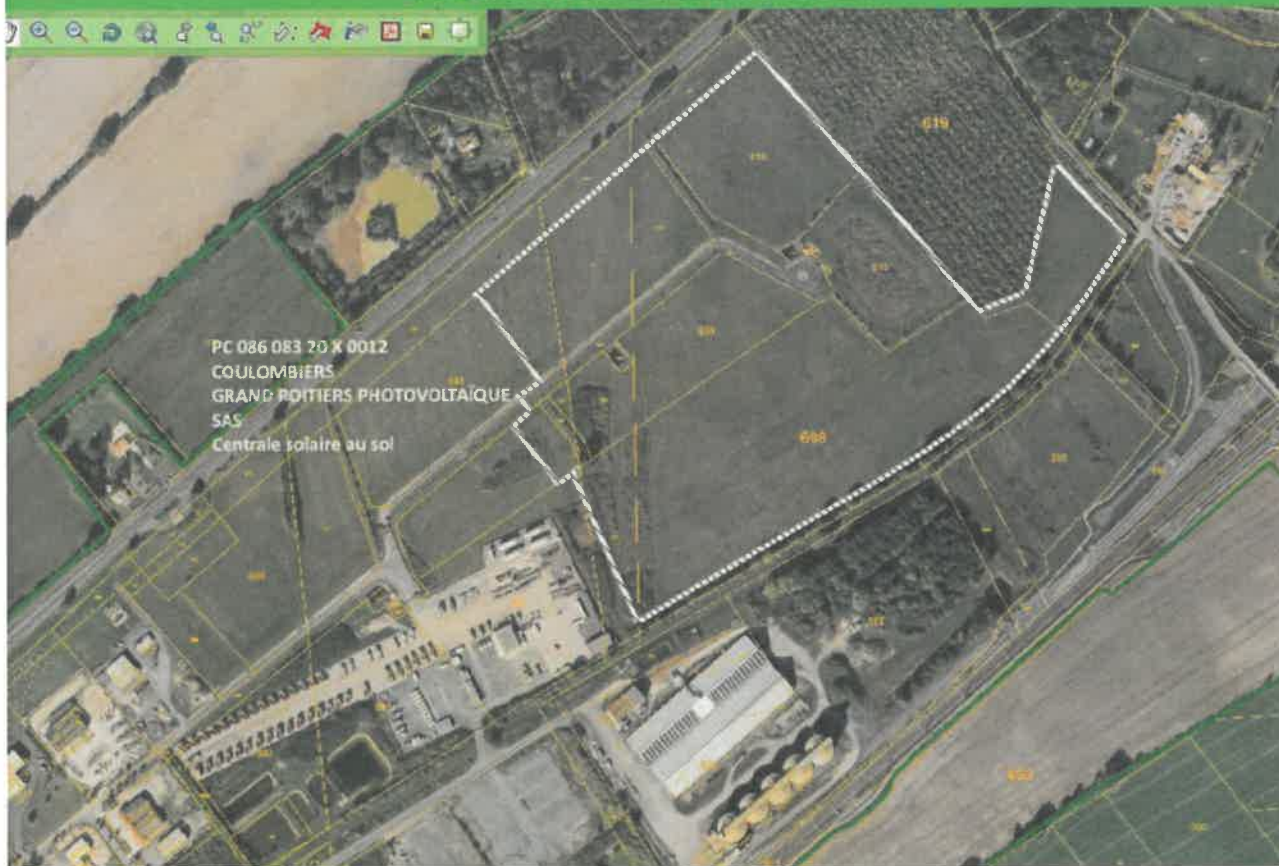
Surface projetée : 63798 m<sup>2</sup>

Utilisation actuelle du sol :

**Justification du projet :**

Implantation d'un parc solaire au sol sur une zone d'activité.

## LOCALISATION DU PROJET



## PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

### Avis défavorable

Avis justifié par l'insuffisance de la déclinaison de la séquence Éviter Réduire Compenser au regard des enjeux environnementaux

## AVIS DE LA CDPENAF Consultation électronique du 30 mars au 6 avril 2021

Vote :

2 favorables,  
11 défavorables,  
1 favorable sous réserve,  
0 abstention

### Avis majoritairement défavorable.

L'avis de l'administration est adopté par la commission.

07 AVR. 2021

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
Le Chef du Service de l'Économie Agricole  
et du Développement Rural

Jean-Pierre PRADEL